

N°	0	3	7
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE.**

<p>OBJET :</p> <p>-Approbation du compte rendu du précédent Conseil d'Administration</p> <p>-Décision Budgétaire Modificative n°1 (2002)</p> <p>-Relance de l'étude migrateurs</p> <p>-Assistance technique CSP dans l'étude "migrateurs"</p> <p>-Divers (aide exceptionnelle Vidourle, adhésion de l'Oise, élection membres EPTB)</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>09 septembre 2002</p> <p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 12</p> <p>Présents 8</p> <p>Votants 8</p>	<p>L'an deux mil deux</p> <p>Le mardi 1 octobre à 10 h, les membres du conseil d'administration légalement convoqués se sont réunis dans les locaux de l'Institution sous la présidence de M. LACHEREZ.</p> <p>Etaient présents : MM DELCOURT, LACHEREZ, LOIN, LOTTIN, PECQUERY, SENEAL, DUHAMEL, GARRAUD</p> <p>Absents excusés : MM. ARCILLON, LEJEUNE, BIGNON, CAPON</p> <p align="center"><u>- Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 02 juillet 2002</u></p> <p>Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.</p> <p align="center"><u>- Décision budgétaire modificative n°1</u></p> <p>Le Budget Supplémentaire 2002 ayant été fait avant que ne soit rendu le Compte de Gestion 2001, l'excédent reporté jusqu'alors a été sous estimé de 15043,37 euros.</p> <p>Le Conseil d'Administration vote la nouvelle répartition des 15 043,37 € :</p> <ul style="list-style-type: none"> • + 2 000 € pour le chapitre 608 Fournitures de bureau • + 3 000 € pour le chapitre 609 Autres fournitures • + 43,37 € pour le chapitre 612 Allocations chômage • + 3 000 € pour le chapitre 6312 Rénovations • + 4 000 € pour le chapitre 6314 Entretien matériel informatique • + 3 000 € pour le chapitre 664 Postes / Tel., Affranchissement
--	---

- Relance de l'étude "migrateurs"

Le Conseil d'Administration déclare sans suite pour motif d'intérêt général le précédent appel d'offres concernant l'étude des poissons migrateurs et autorise le Président à passer et à signer le nouveau marché d'études sur la franchissabilité des ouvrages par les poissons migrateurs.

Pour information, le Président déclare au Conseil d'Administration que le montant de l'étude a été ré-estimée par la DIREN Haute-Normandie à 200 000 €. Un nouveau plan de financement est arrêté par le Conseil d'Administration :

Plan de financement du projet :

Financeurs :

• Conseil Régional de Picardie (10%) :	20 000 €
• Conseil Régional de Haute-Normandie (10%) :	20 000 €
• Agence de l'eau Seine Normandie (40%) :	80 000 €
• DIREN Haute Normandie (20%) :	40 000 €
• Institution Interdépartementale (20%):	40 000 €

TOTAL	200 000 € TTC

-Assistance technique du CSP dans l'étude migrateur :

Le Conseil d'Administration s'accorde sur l'importance de la participation du CSP à cette étude et sur le principe que la prestation du CSP, dans ce cadre, relève d'un service public ce qui ne justifie aucune rémunération.

De ce fait, le Conseil d'Administration annule la délibération n°36 en date du 2 juillet 2002 qui accordait 4 843, 80 € au CSP.

- Divers :

** Sollicitation du Président Doligé (Président de l'AFEPTB) :*

En raison des rares et récents évènements hydrologiques dans le sud est de la France, l'Institution a été sollicitée à titre exceptionnel par le Président DOLIGE, président de l'AFEPTB, à porter secours financièrement à l'EPTB du Vidourle.

L'Institution ne disposant pas au budget 2002 des fonds nécessaires, cette action est donc ajournée jusqu'au vote du Budget Primitif 2003.

** Adhésion de l'Oise :*

Le Président rappelle que l'adhésion de l'Oise au sein de l'Institution est vivement souhaitée et que cette question prend sa pleine valeur depuis qu'a été initié le SAGE Bresle.

Ainsi, le Conseil d'Administration propose une future clé de financement de l'Institution basée sur les superficies du bassin versant de la Bresle contenues dans les trois départements :

Seine-Maritime : 45 %

Somme : 45 %

Oise : 10 %

Un courrier présentant la demande sera envoyé au Conseil Général de l'Oise. Une demande de soutien de celle-ci sera formulée auprès des Présidents des Conseils Généraux de la Seine-Maritime et de la Somme.

** Adhésion à l'EPTB : l'année prochaine*

L'Institution, nouvel adhérent de l'AFEPTB, a procédé à l'élection de ses membres titulaires et remplaçants :

Représentants au titre de « Titulaires » :

- M. Guy LACHEREZ, Président de l'Institution,
- M. René DELCOURT, vice-président de l'Institution,

Représentants au titre de « Suppléants » :

- M. Jacques PECQUERY,
- M. Pierre LOIN,

Pour extrait conforme,

Le Président de l'Institution,

Guy LACHEREZ